



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

LA SAVONNERIE DE NYONS

SA au capital de 225 500 €
Siège social : 70 rue Félix Maurent – Z.A.C Les Laurons II
26110 NYONS
RCS ROMANS-SUR-ISERE 750 286 379

PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 18 juin 2026
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

AURYS ADVISORY

2 rue de la Claire - 69009 Lyon

Tél. +33 4 72 20 51 20 - contact@tissendo.fr - www.tissendo.fr

S.A.S. au Capital de 1.000 € - 913 749 552 R.C.S. Lyon - FR 53 913 749 552

TABLE DES MATIERES

1.	OPINION.....	3
2.	FONDEMENT DE L'OPINION.....	3
	2.1 Référentiel d'audit.....	3
	2.2 Indépendance.....	3
3.	OBSERVATION.....	3
4.	JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS.....	4
5.	VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES.....	4
6.	RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS.....	5
7.	RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.....	5

A l'Assemblée Générale de la société LA SAVONNERIE DE NYONS,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA SAVONNERIE DE NYONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le dernier paragraphe de la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif aux évolutions de la réglementation comptable liées à l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

4. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe intitulée « stock » expose les règles et principes comptables relatifs à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons mis en œuvre, sur la base des éléments disponibles à ce jour, des tests pour vérifier par sondage la correcte application de cette approche.

5. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 4 mai 2026.

7. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

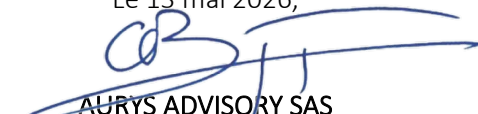
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon
Le 13 mai 2026,


AURYS ADVISORY SAS
Représentée par Christophe BOURGOGNON
Commissaire aux Comptes
Associé

Et par Alexandre GAREL-GALAIS
Commissaire aux Comptes
Associé



NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	30 377	14 417	15 960	15 960
	Fonds commercial	65 155		65 155	65 155
	Autres immobilisations incorporelles	89 010	84 637	4 373	8 149
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.mat. et outillage indus.	1 359 708	807 717	551 991	241 097
	Autres immobilisations corporelles	350 247	306 152	44 095	55 778
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	23 400		23 400	263 903
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	4 900		4 900	4 900	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	16 885		16 885	16 885	
Total de l'actif immobilisé (III)	1 939 682	1 212 924	726 758	671 826	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	652 163		652 163	765 598
	En-cours de production				
	Produits finis	939 445		939 445	824 795
	Marchandises	43 000		43 000	48 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 142		12 142	28 223
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	481 326	13 187	468 138	471 676
	Autres créances	119 061		119 061	103 229
	Charges constatées d'avance	127 076		127 076	8 104
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus Disponibilités	1 543 104		1 543 104	1 383 370	
Total de l'actif circulant (IV)	3 917 317	13 187	3 904 130	3 632 994	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	5 856 999	1 226 111	4 630 888	4 304 821	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			16 885		
(2) dont créances à moins d'un an			744 348	594 341	

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Bilan Passif

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 225 500)	225 500	225 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 828	15 828
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	22 550	22 550
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 499 857	2 252 347
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	592 140	497 510	
Subventions d'investissement	89 107	25 328	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		3 444 981	3 039 063
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	592 971	552 753
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 185	158 307
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	77 602	44 260
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 821	282 355
	Dettes fiscales et sociales	125 780	144 410
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 298	22 033
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		1 133 657	1 204 117
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		52 250	61 640
TOTAL PASSIF		4 630 888	4 304 821
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		592 139,82	497 510,14
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		674 211	756 606
(2) Dont emprunts participatifs			

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	303 415		303 415	296 090
	Production vendue (Biens)	2 086 117	1 969 406	4 055 522	3 493 863
	Production vendue (Services et Travaux)	11 147	13 786	24 933	46 055
	Montant net du chiffre d'affaires	2 400 679	1 983 192	4 383 871	3 836 008
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée			114 650	(127 974)
	Production immobilisée				
	Subventions			20 261	4 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				11 891
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			113 344	23 402
	Total des produits d'exploitation			4 632 126	3 747 326
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			45 601	47 635
	Variation de stocks			5 000	3 995
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 518 100	1 286 040
	Variation de stocks			67 373	(201 157)
	Autres achats et charges externes (1)			1 335 061	1 129 592
	Impôts, taxes et versements assimilés			31 194	11 205
	Salaires			494 387	521 638
	Cotisations sociales			161 180	165 541
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			187 064	138 483
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 855	2 187
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			2 734	2 010	
Total des charges d'exploitation			3 849 547	3 107 168	
RESULTAT D'EXPLOITATION				782 578	640 158
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				782 578	640 158
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		10 448		18 010
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change		1 884		3 257
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières				
Total des produits financiers				12 333	21 268
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		14 091		9 759
	Intérêts et charges assimilées (3)			1 527	4 157
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				15 618	13 916
RESULTAT FINANCIER				(3 286)	7 352
RESULTAT COURANT avant impôts				779 293	647 510
	Produits exceptionnels				56 404
	Charges exceptionnelles				45 180
RESULTAT EXCEPTIONNEL					11 224
	Participation des salariés aux résultats		187 153		161 224
	Impôts sur les bénéfices				
Total des produits			4 644 458		3 824 998
Total des charges			4 052 318		3 327 488
RESULTAT DE L'EXERCICE				592 140	497 510
(2) dont produits concernant les entités liées					
(3) dont intérêts concernant les entités liées					

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 630 888** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 644 458** euros et un total **charges** de **4 052 318** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **592 140** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Faits marquants de l'année :

En avril 2025, mise en service de la une troisième ligne de production.

Evenements post clôture :

Projet d'investissement dans un nouvel ERP.

Principes et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice:

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre société a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel;
- la suppression de la technique du transfert de charges;
- la création / modification de comptes du plan comptable général;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles.

Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N :

- Transfert de charges : 11 472.00
- Quote part des subventions : 20 261.27

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

- Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	183 516		1 675		650	184 541
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	183 516		1 675		650	184 541
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels	880 645		742 965		263 903	1 359 708
	Instal., agencement, aménagement divers	157 810					157 810
	Matériel de transport	105 870					105 870
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	99 095		1 760		14 288	86 567
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	263 903		182 466		422 969	23 400
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 507 322		927 191		701 159	1 733 355	
FINANCIERES	Participations	4 900					4 900
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	16 885					16 885
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 785					21 785	
TOTAL		1 712 624		928 866		701 809	1 939 682

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		94 253	5 451	650	99 054
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		94 253	5 451	650	99 054
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		639 548	168 169		807 717
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		111 437	8 295		119 732
	Matériel de transport		103 287	1 102		104 389
	Matériel de bureau, mobilier		92 273	4 047	14 288	82 031
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		946 544	181 613	14 288	1 113 870	
TOTAL		1 040 798	187 064	14 938	1 212 924	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations					
	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> <div style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 5px;"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	11 333	1 855			13 187
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	11 333	1 855			13 187
TOTAL GENERAL		11 333	1 855			13 187
Dont dotations et reprises	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> <div style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 5px;"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>		1 855			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	16 885	16 885	
	Clients douteux ou litigieux	14 616	14 616	
	Autres créances clients	466 710	466 710	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 391	2 391	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	24 896	24 896	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	29 422	29 422	
	Groupe et associés	60 062	60 062	
	Débiteurs divers	2 290	2 290	
	Charges constatées d'avance	127 076	127 076	
TOTAL DES CREANCES		744 348	744 348	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	592 971	211 126	381 845	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	329 821	329 821		
	Personnel et comptes rattachés	41 236	41 236		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 357	38 357		
	Impôts sur les bénéfices	23 349	23 349		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 315	12 315		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 523	10 523		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	2 185	2 185		
	Autres dettes	5 298	5 298		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 056 055	674 211	381 845	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		230 563			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		190 574			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		514			

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	65 155	
TOTAL	65 155	

Fonds de commerce reçu dans le cadre de la fusion Savonnerie de Nyons / Boutique le Grand Tilleul le 1er Janvier 2014.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la date de clôture des comptes sociaux 2025.

La méthode retenue pour le test de dépréciation consiste en la comparaison de multiples de valorisation de sociétés du même secteur en fonction du CA et de l'EBE.

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	225 500				225 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 828				15 828
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	22 550				22 550
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 252 347	247 510			2 499 857
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	497 510	(497 510)		592 140	592 140
Subventions d'investissement	25 328			63 779	89 107
Provisions réglementées					
TOTAL	3 039 063	(250 000)		655 919	3 444 981

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 250 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 250 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 789 063

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 789 063

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 405 919

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		225 500,00	1,0000	225 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		225 500,00	1,0000	225 500,00

--	--	--	--	--

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	303 415		303 415
Production vendue de biens	2 086 117	1 969 406	4 055 522
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	11 147	13 786	24 933
TOTAL	2 400 679	1 983 192	4 383 871



NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	636 073	748 820		112 748
Autres approvisionnements	16 091	16 778		687
TOTAL I	652 163	765 598		113 435
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis	939 445	824 795	114 650	
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III	939 445	824 795	114 650	
Production stockée (Total II + Total III)			114 650	
Marchandises				
Marchandises	43 000	48 000		5 000
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	1 634 608	1 638 393	114 650	118 435

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		92 552
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		451
<i>Int.courus s/emprunts établis.de crédit</i>	451	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29 795
<i>Fournis.-fact.non parvenues</i>	29 795	
Dettes fiscales et sociales		58 664
<i>Dettes prov.s/conges payes</i>	25 492	
<i>Dettes provis.accord.interes.</i>	15 744	
<i>Charges sociales s/conges paye</i>	8 161	
<i>Etat - Charges à payer</i>	699	
<i>Etat - Charges Sociales à payer</i>	426	
<i>Etat-Produits à recevoir</i>	8 142	
Autres dettes		3 643
<i>Cltis-R.R.R. à accorder & avoirs à établir</i>	3 643	

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	451	222	229	103,02
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 795	12 631	17 163	135,88
Dettes fiscales et sociales	58 664	77 994	(19 330)	-24,78
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	3 643	1 038	2 605	251,12
TOTAL	92 552	91 885	668	0,73

--

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FFNP - Idex prestations 2025	12 064
FFNP - CIC frais tenue compte PEE 2025	326
FFNP - Idex frais transport s/prest.2025	480
FFNP - Refact.envoi colis 4t 2025	1 688
FFNP - Gepsa frais transport s/prest.2025	540
FFNP - Droit d'entrée PEE 2025	213
FFNP - Auryx solde hono CAC 2025	8 400
FFNP - Fabrique de Styles commis.s/vte 2025	2 529
FFNP - La Centrale Médicale commis. 2s 2025	906
FFNP - Mathez DEB 12/2025	240
FFNP - Gepsa prestations 2025	2 410
RFA - Dyneff 2025	923
RFA - Brunel 2025	2 720
Charges sociales sur C.P.	8 161
Dettes provisionnées sur C.P.	25 492
CAP - Cfe rôle supplémentaire 2024	8 142
CAP - prime d'intéressement 2025	15 744
Intérêts C.N.E. 69908714	110
Intérêts C.N.E. 69908715	231
Intérêts C.N.E. 16	48
Intérêts C.N.E. 12	29
Intérêts C.N.E. 14	15
Intérêts C.N.E. DOS0210459_00	19
CAP - Etat ch.à payer T.A. solde 2025	426
CAP - Etat ch. à payer solde CVAE 2025	699
Totalisation	92 552

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		127 076	127 076
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			127 076

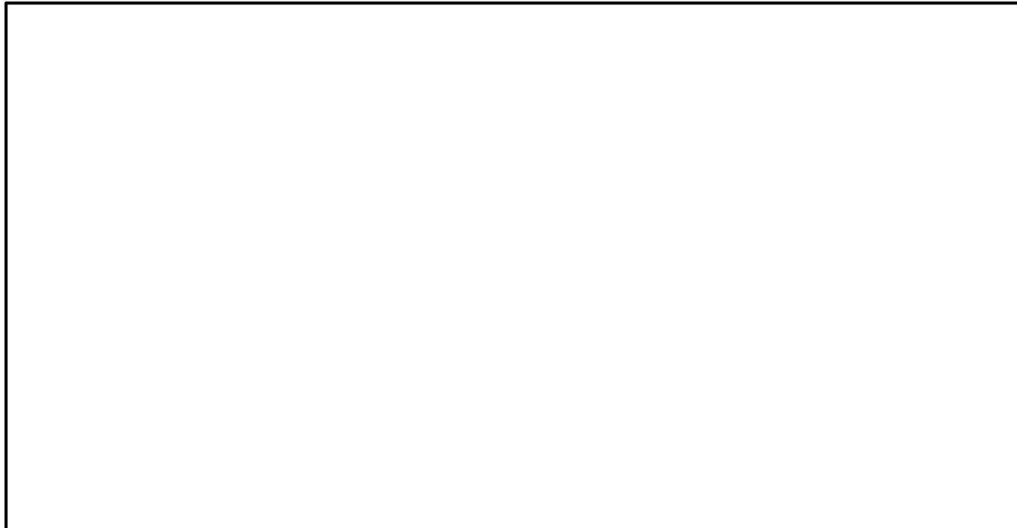
MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	127 076	8 104	118 972	<i>NS</i>
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	127 076	8 104	118 972	<i>NS</i>



NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - Gandi encens.com 1an	01/01/2026	17/02/2026	4		
CCA - COPAS SYSTEMES - INSPECTION	01/01/2026	31/03/2026	68		
CCA - Desaut el protect.incendie	01/01/2026	12/11/2026	303		
CCA - Jdc 1 AN	01/01/2026	15/02/2026	8		
CCA - Apave 2025	01/01/2026	24/02/2026	42		
CCA - Apave ANNEE 2025	01/01/2026	23/03/2026	205		
CCA - MULTIAIR	01/01/2026	26/05/2026	156		
CCA - Megao Informatique 201225-190126	01/01/2026	19/01/2026	153		
CCA - Porsche Finance 15122025-14012026	01/01/2026	14/01/2026	1 229		
CCA - Megao Informatique 201225-190126	01/01/2026	19/01/2026	159		
CCA - Desaut el protect.incendie VERI EXT	01/01/2026	22/01/2026	17		
CCA - Multiair maint.mat.froid 040225/03	01/01/2026	03/02/2026	67		
CCA - Aft Edition Pompiers 2026	01/01/2026	31/12/2026	230		
CCA - Tennis Club Mirabel Piegion SPONSOR	01/01/2026	30/06/2027	748		
CCA - Froid Jean Petit VERIF CLIMATISEUR	01/01/2026	02/12/2026	842		
CCA - Ingenico 031225-020326	01/01/2026	02/03/2026	45		
CCA - ECOCERT GREENLIFE SAS renouv. cert	01/01/2026	16/02/2026	212		
CCA - Gandi SASlabelleprovenche.fr 2ans	01/01/2026	05/03/2027	7		
CCA - Gandi SASlasavonneriedenyons 1 an	01/01/2026	04/04/2026	6		
CCA - Gandi SAS	01/01/2026	03/12/2027	62		
CCA - Jdc 1 AN	01/01/2026	15/02/2026	23		
CCA - Megao Informatique - REMOTE OFFICE	01/01/2026	17/09/2026	239		
CCA - Avem 20-12-2025/19-01-2026	01/01/2026	19/01/2026	32		
CCA - Gan Assurances COMBI CT 360-MY	01/01/2026	30/04/2026	113		
CCA - Gan Assurances PORSCHE GV-691-DF 0	01/01/2026	31/07/2026	974		
CCA - Gan Assurances JUKE EP-436-GM 0108	01/01/2026	31/07/2026	425		
CCA - Cic Club International 010725-3006	01/01/2026	30/06/2026	273		
CCA - Insee renouvellement LEI	01/01/2026	01/05/2026	1		
CCA - Sacem 010225-310126	01/01/2026	31/01/2026	26		
CCA - Spre 010225-310126	01/01/2026	31/01/2026	8		
CCA - Spre 010225-310126	01/01/2026	31/01/2026	8		
CCA - Wix.com LTD 280425-270426	01/01/2026	27/04/2026	85		
CCA - Gan Assurances FORD FC-161-EB 0103	01/01/2026	28/02/2026	148		
CCA - Université Nyonsaise du temps libr	01/01/2026	30/06/2026	50		
CCA - Ski Club PUB 2025-2026	01/01/2026	30/04/2026	133		
CCA - Roole PORSCHE 19022025-18022026	01/01/2026	18/02/2026	31		
CCA - Odo ERP 011025-300926	01/01/2026	30/09/2026	2 684		
CCA - WinZip 12 mois	01/01/2026	20/02/2026	8		
CCA - Adobe Systems Software Ireland Ltd	01/01/2026	06/08/2026	617		
CCA - Openai-Chatgpt 20 US\$	01/01/2026	28/01/2026	15		
CCA - Megao Informatique 201225-190126	01/01/2026	19/01/2026	25		
CCA - MEGAO INFORMATIQUE BACKUP 050925-0	01/01/2026	04/09/2026	264		
CCA - CosmeticOBS 12-MOIS	01/01/2026	30/11/2026	457		
CCA - Sacem 010225-310126	01/01/2026	31/01/2026			
CCA - Spinner Cartonage étuis 2026			17 058		
CCA - Jiaren Métal march.non livrées			98 817		
Totalisation			127 076		

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		29 507
Autres immobilisations financières		85
<i>Intérêts courus bpifrance</i>	85	
Autres créances		29 422
<i>Régions-Subv. d'invest. à recev.</i>	29 422	

NEXT

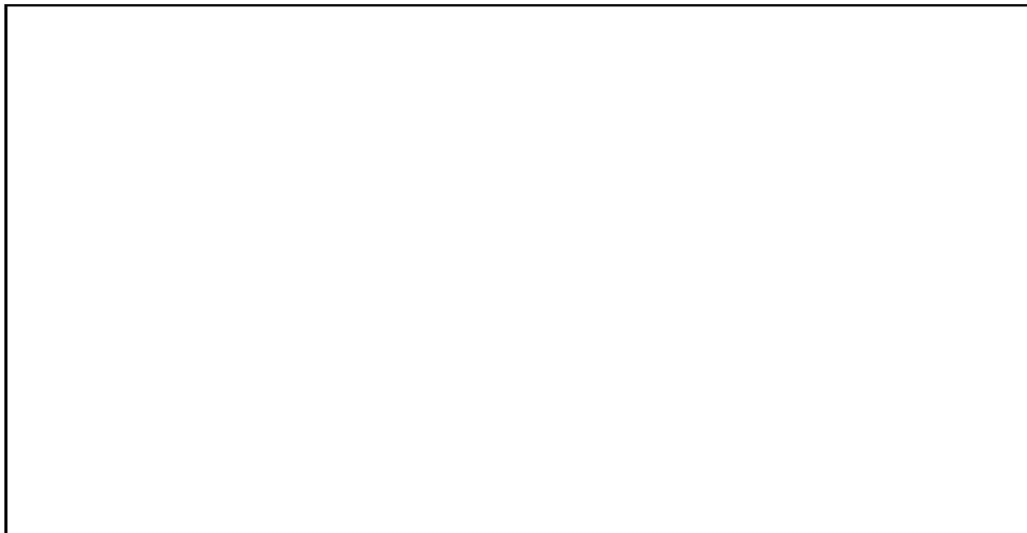
SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Page :

64

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	85	85		
Autres créances clients		17 703	(17 703)	-100,00
Autres créances	29 422	12 113	17 309	142,89
TOTAL	29 507	29 901	(394)	-1,32



NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Page : 65

**Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025**

Libellé	Montant
PAR - Région subv.d'invest.solde à recevoir	29 422
PAR - Intérêts courus BPI France	85
Totalisation	29 507

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Gage de l'outillage et matériel d'équipement		225 360	
Nantissement de fonds de commerce		133 200	
		358 560	
Engagements de crédit-bail			
Engagements de locations financières			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		29 103	
		29 103	
Autres engagements			
Garantie marché étranger gar. diverses (en dollars)		232 379	
		232 379	
Total des engagements financiers (1)		620 042	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Hypothèses de calcul retenues en matière d'engagement de retraite : départ à la retraite à l'âge légal, tum over faible et taux d'actualisation 3.35 %
 La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Les salaires des cadres ont sensiblement augmenté en 2024. Le montant au 31 décembre 2024 de l'estimation des IDR s'élève à 47 754.42 euros et n'a pas été provisionné dans les comptes de l'exercice.

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		9	
	Cadres et ingénieurs		4	
	Autres catégories			
	TOTAL		13	

--	--

NEXT	SA LA SAVONNERIE DE NYONS	
------	---------------------------	--

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
 B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025



	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SAS E-SDN	21 460	49,00			
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SAS E-SDN	60 062	211 846	4 513		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NEXT

SA LA SAVONNERIE DE NYONS

Ecart de conversion

Etat exprimé en euros	Montants	31/12/2025
Ecart de conversion ACTIF		
Ecart de conversion PASSIF	52 250	52 250
TOTAL		(52 250)

Ecart de conversion des comptes bancaires en devises étrangères.

*Compte bancaire en dollars : Taux de change au 31/12/2024 : 1.0389 - Enregistrement d'un écart de conversion passif de 54 040.30 €.

* Compte bancaire en zloti : Taux de change au 31/12/2024 : 4.275 - Enregistrement d'un écart de conversion passif de 7 298.81 €.

*Compte bancaire en livre sterling : Taux de change au 31/12/2024 : 0.82918 - Enregistrement d'un écart de conversion passif de 301.21 €.

Soit un total d'écart de conversion passif de 61 640.32 €.